

Une Agence Bruxelles-Propreté moderne pour relever les défis du XXIème siècle

Dossier de presse, 23 juin 2020

Rétroactes

A la suite d'une action intentée en mars 2017 par Go4Circle et divers collecteurs privés de déchets, le Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles a considéré qu'une partie de la dotation régionale versée à Bruxelles-Propreté constituait une aide d'Etat sans notification préalable à la Commission européenne. En effet, selon les arguments retenus, une partie de cette dotation publique serait utilisée sur le marché concurrentiel des déchets non ménagers et aurait permis de pratiquer des prix artificiellement bas comparés à ceux de ses concurrents. En l'absence d'éléments chiffrés probants, le tribunal a exigé la suspension de 20 % de la dotation de la Région à Bruxelles-Propreté.

Suite à ce jugement, la majorité gouvernementale précédente a lancé trois audits pour clarifier la situation interne de Bruxelles-Propreté : un audit sur sa comptabilité analytique (attribué à Oxera), un autre sur sa structure et son fonctionnement (attribué à Ernst & Young) et un dernier sur le personnel de l'Agence (attribué à Berenschot).

Aujourd'hui, la plupart des résultats des audits nous sont parvenus. Il faut cependant noter que la crise du COVID a retardé le travail d'observation sur le terrain pour l'audit personnel. Néanmoins, avec les éléments connus, nous pouvons déjà présenter un état des lieux, dresser les constats principaux et sur cette base, présenter la première étape du plan de redéploiement de Bruxelles-Propreté que nous comptons mettre en œuvre pour ancrer l'Agence dans les défis du XXIème siècle. Ces audits sont un moment important dans la vie de Bruxelles-Propreté et une opportunité pour penser un redéploiement d'ampleur de l'Agence sur des bases saines, solides et porteuses d'avenir.

Constats

En annexes sont résumés les principaux constats des audits. Il est utile de préciser que ce sont les constats des auditeurs et par conséquent, ce ne sont pas les conclusions du Ministre en charge de la Propreté Publique. C'est néanmoins une source importante d'objectivation de la situation actuelle et de propositions pour le plan de redéploiement de Bruxelles-Propreté.

Quelles mesures pour Bruxelles-Propreté ?

Fort de ces constats et conclusions, le cabinet du Ministre en charge de la Propreté Publique développe une feuille de route pour le renforcement et le redéploiement de Bruxelles-Propreté. A ce stade, il s'agit donc de solidifier le bateau, avant de lui faire changer de cap.

- Dégel de la dotation de Bruxelles Propreté

Les conclusions de l'audit Comptabilité analytique laissent à penser qu'il pourrait être possible d'obtenir un dégel des 20% de la dotation publique à Bruxelles-Propreté. Le cabinet de Ministre en charge de la Propreté publique est en étroits contacts avec la Commission Européenne pour répondre aux questions soulevées par la plainte du secteur privé et de confirmer l'absence de subsidiation croisée. Nous avons bon espoir que ces négociations aboutissent favorablement.

- Co-construction d'un plan de redéploiement stratégique et opérationnel

Un plan stratégique et opérationnel doit d'abord être développé afin de donner une boussole à l'Agence. Comme il l'est constaté dans les audits, Bruxelles-Propreté ne dispose en effet pas à ce jour d'un plan qui lui permet de cadrer son développement. Le ministre de tutelle a décidé que ce plan sera co-construit avec le management de l'Agence et une première version sera présentée au gouvernement en 2021. Il sera défini en s'appuyant pour certains aspects sur un processus participatif avec les travailleurs et travailleuses de l'Agence.

Ce plan stratégique et opérationnel tracera les grandes lignes du redéploiement de Bruxelles-Propreté d'ici 2030, afin que l'Agence joue un rôle majeur dans la politique publique de propreté et de gestion des déchets voulue par le Gouvernement qui favorise la réduction des ressources utilisées, le réemploi et le recyclage par les entreprises circulaires bruxelloises. Au-delà de ces audits et de leurs résultats, de la réforme de sa gouvernance et de sa fiabilité, le cap qui est donné à l'Agence est de devenir une actrice incontournable de l'économie locale et circulaire bruxelloise, en collectant autrement, en préservant ses gisements, et en créant de nouveaux métiers et de nouvelles filières pour les déchets-ressources qu'elle collecte. La Région de Bruxelles-Capitale a des obligations européennes à rencontrer à courte et à plus longue échéance qui fixe des objectifs ambitieux qu'on ne pourra rencontrer qu'avec une Agence ouverte à l'innovation.

En parallèle au plan de redéploiement, un travail sera entamé par le cabinet pour une réforme des collectes. Cette réforme sera co-construite avec l'Agence dans les prochains mois. Le schéma de collecte devra suivre un quadruple objectif : encourager fortement le tri et éviter le tout-venant, maîtriser les coûts, diminuer l'impact environnemental des collectes, et améliorer la propreté des espaces publics. De nouveaux Recyparks seront également construits sur le territoire de la Région.

En ce qui concerne le développement du tri, la priorité ira sur les biodéchets en transposant rapidement la directive d'obligation de tri de ce type de déchets. Il faut en effet mettre en place, durant la législature, une obligation de tri pour les habitants et pour les entreprises, dont le secteur HORECA. L'objectif est de diminuer drastiquement le tonnage des déchets résiduels en collectant les déchets alimentaires de manière séparée (pour 2023 au plus tard) pour mieux les valoriser. Pour cela, la construction d'une unité de biométhanisation est nécessaire.

Un plan de modernisation et d'implantation des dépôts et des sites occupés par Bruxelles-Propreté pour ses missions sera également mis en œuvre afin que les travailleurs de l'Agence disposent d'un environnement de travail de qualité, au regard de leur mission essentielle pour la collectivité.

En termes de propreté publique, la première stratégie de propreté urbaine en RBC sera développée afin de fédérer l'ensemble des acteurs dont les communes et de faire converger leurs actions respectives.

En termes de charroi, il a été demandé à l'Agence de développer une vision à long terme de l'évolution de ses véhicules, qui prendra en considération les objectifs du Gouvernement en matière de sortie des carburants fossiles. La décarbonation de cette flotte doit pouvoir se concrétiser, tout en garantissant la continuité des services de base de l'Agence.

Une stratégie de féminisation accrue du personnel de l'Agence sera poursuivie, en ce compris pour les fonctions dirigeantes.

- Mesures d'accompagnement de Bruxelles-Propreté

Plusieurs mesures d'accompagnement seront également mises en place à partir de septembre 2020 afin de concrétiser ces projets et que Bruxelles-Propreté offre un service optimal aux citoyens, citoyennes et usagers de la Région de Bruxelles-Capitale.

En vue d'assurer la qualité du redéploiement par la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel, un comité d'accompagnement, composé d'experts expérimentés issus du secteur public et privé, appuiera stratégiquement la direction dans la période de réforme. Il suivra de manière régulière l'avancement des projets mis en place.

Un·e conseiller·e spécial·e à la Direction Générale sera recruté·e afin d'assurer le suivi du redéploiement de Bruxelles-Propreté pendant une période de transition afin d'appuyer stratégiquement la direction dans cette démarche. Il/elle amorcera la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel en pilotant la production des outils de gestion nécessaires et le lancement de projets prioritaires. Il/elle coordonnera également une équipe de consultant·e-s réunis au sein d'une delivery unit chargée d'initier ces projets prioritaires.

Plusieurs chef·fe·e-s de projets seront recruté·e-s au sein de l'Agence afin d'assurer la suite du redéploiement, pérenniser la dynamique initiée, la qualité des travaux et la formation continue des équipes.

De plus, d'ici un temps, le temps de réaliser les différentes étapes de modification du statut, et afin de moderniser la gouvernance de Bruxelles-Propreté, un système de mandats sera introduit pour les fonctions de direction au niveau du Directeur.trice Général.e, du Directeur.trice Général.e Adjoint.e et des Inspecteurs.trices généraux.ales (A5, A4+ et A4). La composition et le fonctionnement du Comité de Direction seront également revus. Un nouvel organigramme sera mis en place.

Quel avenir pour Bruxelles-Propreté ?

Cette série de mesures sont des étapes importantes pour l'Agence et pour son redéploiement. Aujourd'hui, l'Agence Bruxelles-Propreté a besoin d'un nouvel horizon. Et la bonne nouvelle, c'est que les routes qui nous mèneront vers cet horizon désirable existent déjà. Il nous faut cependant les adapter au contexte bruxellois.

En 30 ans, l'espace d'une génération, Bruxelles peut devenir une Région entièrement sans carbone et à 100% économie circulaire. C'est le Monde de demain. Et l'Agence Bruxelles-Propreté peut et doit jouer un rôle majeur de ce changement de mode de vie. Ce n'est pas un petit changement à la marge. Il s'agit d'un basculement de modèle de société. C'est la réponse nécessaire et urgente au défi climatique, environnemental et social qui nous fait face. C'est une réponse qui créera des emplois durables et non-délocalisables pour ses habitants.

Nous voulons faire de Bruxelles-Propreté notre principale logisticienne circulaire. Il ne s'agit plus uniquement de collecter et de détruire des immondices, mais bien de réduire, de réemployer, de recycler des déchets devenus des ressources et, pour ce qui n'a pu être réutiliser autrement, de les valoriser énergétiquement à l'incinérateur. C'est un traitement le plus noble possible des déchets ressources qui doit être visé. Il en découlera ensuite des nouvelles manières de collecter.

Ces missions, elles seront réalisées par les travailleurs de l'Agence. L'intention est de redéployer l'Agence et à la pousser à faire évoluer sa manière de fonctionner afin d'augmenter la qualité du service et de diminuer l'impact environnemental des déchets bruxellois. En effet, les ouvriers de propreté publique devront devenir à l'avenir des agents pour faciliter l'accès aux ressources, à la pointe sur la prévention mais également sur les opportunités de réemploi, de réparation ou de recyclage locale pour les entreprises circulaires de la Région.

Bruxelles-Propreté en quelques chiffres

Avec ses 2923 personnes employées, Bruxelles-Propreté est le 2^{ième} employeur public en Région de Bruxelles-Capitale (après la STIB), rassemblant une grande variété de métiers. Le personnel est constitué à 90% d'ouvriers, dont 55% sont occupés à la collecte porte-à-porte, 34% au nettoyage et les 11% restants sont dédiés aux autres activités (Recypark, collecte d'encombrants, gestion des bulles à verre...)

Le parc automobile de Bruxelles-Propreté est constitué de 827 véhicules et engins différents, dont 54% sont des véhicules poids lourds (+3,5t). 491 véhicules sont affectés à la collecte, 229 au nettoyage et les 107 véhicules restants aux services logés au siège administratif de Broqueville (recherche et verbalisation, pouvoirs locaux, voitures de service...)

En Région bruxelloise, l'Agence Bruxelles-Propreté collecte donc près de 400.000 tonnes de déchets ménagers par an. Un habitant produit en moyenne 350kg de déchets par an dont 170 kg de déchets non-triés alors que les participants accompagnés par Bruxelles Environnement pour le challenge zéro déchet atteignent 45 kg/habitant/par an.

En 2018, les Recypark de l'Agence Bruxelles-Propreté ont été fréquentés par 310.000 habitants (26% des habitants bruxellois), alors que 31.000 ménages (6% des ménages bruxellois) ont fait appel à la collecte des encombrants à domicile. En 2017, les déchets collectés via les Recypark s'élevaient à plus de 30.000 tonnes.

En outre, l'Agence Bruxelles-Propreté nettoie plus de 400 km de voiries régionales ou communales par an, ne comptant pas le nettoyage lors de festivités diverses.